



Simple question.

Par leduc

Bonjour,
une résolution suspendue pour irrégularité en Assemblée Générale, peut-elle revenir l'année suivante en étant considérée par le syndic comme votée, et en article sans vote?
C'est notre cas.
Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre exposé est imprécis.
LA résolution a été suspendue par qui et pour quoi ?
Contestée au tribunal ? annulée par le tribunal ?

Et qu'appellez vous "revenir" votée ? et sans vote ?